	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 7 février 2025	N° 2025-76

Convocation du 24 janvier 2025

Aujourd'hui vendredi 7 février 2025 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, Mme Eve DEMANGE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Céline PAPIN, Mme Pascale PAVONE, M. Nicolas PEREIRA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Dominique ALCALA à M. Christophe DUPRAT
M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
Mme Amandine BETES à Mme Stephanie ANFRAY
M. Max COLES à M. Eric CABRILLAT
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Anne-Eugénie GASPARD à Mme Françoise FREMY
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à Mme Harmonie LECERF MEUNIER
Mme Nathalie LACUEY à M. Jean-François EGRON
M. Guillaume MARI à M. Stéphane PFEIFFER
M. Jérôme PEScina à M. Michel LABARDIN
M. Patrick PUJOL à M. Fabrice MORETTI
M. Jean-Baptiste THONY à M. Michael RISTIC
M. Jean TOUZEAU à M. Alexandre RUBIO

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Fabienne HELBIG à partir de 15h27
M. Stéphane MARI à partir de 15h27


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

EXCUSE(S) :

Monsieur Guillaume GARRIGUES.

LA SEANCE EST OUVERTE

Accusé de réception en préfecture 033-243300316-20250207-lmc1105614-DE-1-1 Date de télétransmission : 13/02/2025 Date de réception préfecture : 13/02/2025 Publié : 13/02/2025
--

	Conseil du 7 février 2025	<i>Délibération</i>
	Direction de la multimodalité Service modes actifs	N° 2025-76

**Contrat particulier portant occupation d'un espace ou local en gare de Caudéran non constitutive de droits réels, entre Gares et Connexions et Bordeaux Métropole -
Décision - Autorisation**

Madame Isabelle RAMI présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La délibération 2022-73 du 24 novembre 2022 a validé le cofinancement de quatre opérations du RER Métropolitain dont la revitalisation et l'aménagement des abords de la gare de Caudéran – Mérignac, sous la maîtrise d'ouvrage de Gares et Connexions. Une convention de mise en œuvre a été signée le 14 décembre 2022. Celle-ci définissait le cadre d'intervention pour le réaménagement des quais, le déploiement d'un abri vélo sécurisé, l'aménagement des zones végétalisées, la création de l'extension de parking, le déploiement de nouveaux arceaux vélos, d'un abri moto et d'une station vélos libre-service, et d'un dispositif de signalétique.

L'abri vélo sécurisé dispose de 30 places dont 2 pour vélos cargos. Il restera propriété de Gares et Connexion mais sera mis à disposition de Bordeaux Métropole. La station de vélo en libre-service a été installée par l'exploitant du réseau TBM dans le cadre du contrat de concession de service de transport public urbain de voyageurs et de services de mobilités durables de Bordeaux Métropole. C'est le concessionnaire du réseau TBM qui se chargera ensuite de l'exploitation de ces deux Biens. L'espace sur lequel sont positionnés ces équipements relevant du domaine public ferroviaire géré par Gares et Connexions, l'établissement d'une convention d'occupation est nécessaire afin de définir les droits et obligations des parties.

Les Biens mis à disposition sont situés sur le parvis de la gare de Caudéran. La surface totale contractuelle est de 67,96 mètres carrés : 40,96 mètres carrés pour l'abri vélo sécurisé ;

- 27 mètres carrés pour la station de vélos en libre-service.

L'activité autorisée concerne du stationnement et du décrochage de vélos. Cette activité est gérée par l'Occupant Bordeaux Métropole. Dans le cadre de l'exploitation de l'abri vélo sécurisé et de la station de vélos en libre-service, Bordeaux Métropole est autorisée à sous-concéder les biens mis à sa disposition.

Le contrat est consenti pour une durée ferme de 10 ans à compter de la date de signature de la présente autorisation d'occupation temporaire.

En tant qu'occupant, Bordeaux Métropole est redevable à l'égard de Gares et Connexions d'une redevance annuelle de 2 038,80 € HT. Ce montant est calculé à partir d'un coût annuel de 30 € par mètre carré, soit : 67,96 mètres carrés x 30€ = 2 038,80 € annuel. Ce montant sera indexé chaque année.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5217-2,

VU la délibération 2022-731 sur le RER Métropolitain et l'aménagement de la gare de Caudéran,

VU la délibération n°2024/724 du 6 décembre 2024 relative à l'adoption du budget 2025 - ouverture des crédits provisoires en fonctionnement et en investissement dans le cadre des articles L.1612-1 et L.5217-10-9 du CGCT,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT l'intérêt de disposer de l'exploitation de l'abri vélo sécurisé et de la station de vélos en libre-service situés sur le parvis de la gare de Caudéran,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser Madame la Présidente à signer la convention d'occupation de l'abri vélo sécurisé et de la station de vélos en libre-service.

Article 2 : que les dépenses seront imputées au budget annexe Transport – Chapitre 011 – Compte 6132 du budget 2025, sur les crédits provisoires ouverts dans l'attente du vote du budget primitif.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Ne prend pas part au vote : Monsieur MORETTI

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 7 février 2025

Par le/la secrétaire de séance,	Pour expédition conforme,
---------------------------------	---------------------------